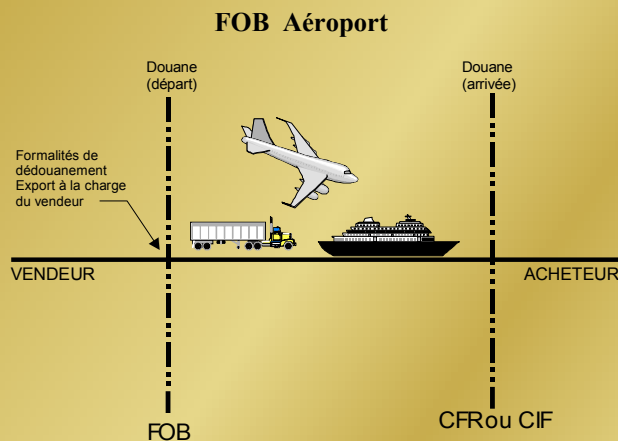


# LE LANGAGE DU COMMERCE EXTERIEUR

## LES INCOTERMS

Pour que le vendeur et l'acheteur puissent mieux se comprendre, une terminologie internationale a été mise au point. Les termes les plus courants sont : FOB, CFR, CIF, EXW, FCA.



### 1. F.O.B : Free on Board « Franco bord » (lieu d'embarquement convenu)

La marchandise "Free on Board" doit être placée à bord du navire, avion ou véhicule au port, aéroport ou point d'embarquement désigné dans le contrat de vente. C'est l'acheteur qui choisit le moyen de transport et paye le fret.

Les formalités d'exportation incombent au vendeur .

Le nom du point de départ est toujours désigné. On dit par exemple FOB Casablanca.

### 2. C.F.R : Cost and Freight ou "Coût et Fret" (lieu de destination convenu)

C'est le vendeur qui choisit le moyen de transport retenu et paye le fret jusqu'au point d'arrivée convenu.

Le chargement sur le moyen de transport et les formalités d'exportation sont à la charge du vendeur.

### 3. C.I.F (CAF) : Cost, Insurance and Freight ou "Coût, Assurance et Fret" (lieu de destination convenu).

C'est l'équivalent du "Coût et Fret" avec l'obligation supplémentaire pour le vendeur de souscrire une assurance contre le risque de perte ou de dommages des marchandises, au cours du transport. C'est le vendeur qui paye l'assurance mais, la marchandise voyage aux risques et périls de l'acheteur.

### 4. EXW (Ex Works) : Départ Usine (lieu convenu)

Cela signifie que le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise est mise à disposition de l'acheteur à l'usine.

Le vendeur n'est pas responsable du chargement de la marchandise sur le moyen de transport que doit fournir l'acheteur.

Le vendeur n'a pas la charge des formalités d'exportation. Ainsi, l'acheteur supporte tous les frais et risques se rapportant au chargement, transport et dédouanement de la marchandise.

### 5. FCA : (Free Carrier) "Franco Transporteur" (lieu convenu)

Ce terme signifie que le vendeur a rempli son obligation de livraison quand il remet la marchandise au transporteur désigné par l'acheteur et quand il a effectué les formalités d'exportation.

## RESPONSABILITE DE L'ACHETEUR ET DU VENDEUR SELON LE TYPE D'INCOTERM

	FOB	CFR	CIF	EXW	FCA
Facture et liste de colissage	V	V	V	V	V
Formalités d'exportation	V	V	V	A	V
Formalités d'importation	A	A	A	A	A
Transport	A	V	V	A	A
Assurance	A	A	V	A	A

V= Vendeur    A = Acheteur

### LES DOCUMENTS D'EXPORTATION :

Le terme "documents" signifie à la fois les factures, les listes de colissage et les formulaires spéciaux fournis par le transporteur et visés par la douane.

L'ensemble de ces documents ouvre le droit d'accéder à la marchandise. L'acheteur doit les présenter pour pouvoir enlever la marchandise.

Pour ce faire, le vendeur exige la garantie de paiement avant la remise des documents à l'acheteur. Ce rôle est joué par la banque.